



ABATTAGE DES PORCS



Réduire le stress, l'inconfort et supprimer la souffrance

Des séquences vidéo réalisées en caméra cachée et diffusées sur les réseaux sociaux ont largement médiatisé la maltraitance animale ayant lieu dans certains abattoirs. Si la maltraitance doit être condamnée sans réserve, de nombreux abattoirs belges mettent en œuvre des techniques qui permettent de réduire le stress et l'inconfort, et de supprimer totalement la souffrance des animaux.

Ir. J. Flaba

En marge de la visite de l'abattoir « Sus Campinaie » de Oevel-Westerlo, un mini-symposium a permis d'aborder de manière scientifique la question du bien-être animal dans les abattoirs de porcs.

L'APPROCHE SCIENTIFIQUE DU BIEN-ÊTRE ANIMAL (B. Driessens, KULeuven et Thomas More Geel)

Le bien-être animal repose sur les 3 piliers que sont l'éthique, la science et les législations. Il faut également y ajouter les associations de défense des animaux qui promeuvent le bien-être animal ainsi que les droits des animaux. Il convient aussi prendre en compte les évolutions sociologiques de notre société qui font que les citoyens ont une perception du bien-être animal qui est avant tout émotionnelle et subjective. Enfin, il s'impose d'être attentif aux décisions de la grande distribution qui relaie les perceptions émotionnelles des consommateurs.



B. Driessens. L'éthique concerne la manière dont l'homme traite les animaux, mais également la façon dont les animaux doivent être traités.

La science mesure, de manière objective et factuelle, les effets sur les animaux de diverses situations qu'ils rencontrent ainsi que de l'environnement dans lequel ils vivent. Elle considère les 3 concepts que sont le bien-être physique qui s'appuie sur des indicateurs biologiques que sont les paramètres de la production et de la reproduction, le bien-être mental ayant trait aux expériences émotionnelles positives et négatives de l'animal, et le comportement naturel de l'animal. Ajoutons que les scientifiques ont développé 4 principes et 12 critères pour mesurer le bien-être animal.

La législation stipule de quelle manière l'homme doit traiter les animaux. Les législations européennes, nationales et régionales décrivent précisément de multiples obligations qui incombent à l'éleveur, au transporteur et à l'abatteur afin que le bien-être animal soit respecté de la naissance à la fin de vie de l'animal.

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL DANS LES ABATTOIRS (Dr Joseph Denoël, ULiège, Faculté de Médecine vétérinaire)

Au cours des dernières années, les technologies mises en œuvre dans les abattoirs ont beaucoup évolué pour traduire en pratiques quotidiennes les obligations des diverses législations, les recommandations des guides de bonnes pratiques et les critiques formulées par les groupes de pression. Est-il nécessaire de rappeler que l'avenir de la filière animale dépend pour une bonne part de la perception que les citoyens, les jeunes en particulier, ont des abattoirs et de l'abattage des animaux, mais également des actions entreprises par des extrémistes qui influencent progressivement les habitudes de consommation et les comportements d'achat des consommateurs.



J. Denoël.

Il n'est pas inutile de préciser qu'il est indispensable de réduire le stress et l'inconfort que subissent les animaux entre leur départ de l'exploitation et leur mise à mort, et que l'abattage ait lieu sans souffrance.

Le porc dans son élevage

Dans son exploitation d'origine, le porc a fait l'objet de soins attentifs afin qu'il soit en parfaite santé physique et mentale, et atteigne rapidement son poids d'abattage. Le porc est doté d'une vue assez médiocre, mais son ouïe et son odorat sont très développés, il ne connaît que quelques congénères avec lesquels il entretient des liens très forts et une hiérarchie stricte, il est très curieux, mais son expérience environnementale est très limitée. L'homme avec lequel il a des contacts est calme et silencieux. En outre, tout son environnement que certains qualifieront de pauvre, est uniforme, régulé, silencieux et sans modification brutale.

Le porc durant son transport

Dès qu'il est amené à quitter son élevage, il est confronté à des expériences totalement inconnues qui provoquent des phénomènes de stress : lumière du jour parfois aveuglante,

bruits et odeurs inconnus, température insuffisante ou excessive, ombres mouvantes, plancher en mouvement, pentes raides à monter et à descendre, confrontation avec des congénères inconnus, ... La conduite doit être effectuée en tenant compte du comportement naturel du porc et avec des instruments adéquats (panneau, objet faisant du bruit, ...), et en excluant les aiguillons électriques.

Le porc à l'abattoir

Lors de son arrivée à l'abattoir, le porc doit être déchargé avec calme et placé dans de petites loges durant 1 à 2 heures afin de lui permettre de se détendre. La brumisation, une lumière douce et uniforme, des parois aveugles, l'absence de bruits métalliques, ..., constituent autant d'éléments qui lui permettent de se relâcher. Le séjour dans les loges ne peut dépasser 2 heures pour éviter l'apparition de bagarres. S'il arrive qu'un porc doive être abattu d'urgence suite à une myopathie dorsale par exemple (carré sauté), le vétérinaire de l'AFSCA doit être appelé et il doit donner son accord pour réaliser l'étourdissement mécanique immédiat de l'animal.

Pour respecter ces conditions, les transports vers l'abattoir doivent être organisés avec rigueur et professionnalisme.

L'abattoir doit désigner un (plusieurs) « Animal Welfare Officer – AWO » qui est chargé de former et de contrôler le personnel, de rédiger des procédures écrites, certifiées et appliquées, de l'autocontrôle des paramètres de bien-être, de l'enregistrement des check listes, de la mise au point de méthodes HACCP de la gestion du bien-être, ...



Lors de son arrivée à l'abattoir, tout doit être mis en œuvre pour éviter de stresser les porcs.

L'étourdissement

L'étourdissement des animaux est dorénavant obligatoire, mais il est pratiqué de longue date et de manière systématique, préalablement à la saignée, dans les abattoirs de porcs. Cette opération peut être réalisée de trois façons :

- l'étourdissement mécanique effectué au milieu du front qui provoque une inconscience immédiate et des mouvements cloniques violents ;
- l'étourdissement électrique devant les oreilles qui provoque la chute de l'animal, l'immobilité immédiate et une contraction tonique ;
- l'étourdissement au gaz (80 % de CO₂) qui provoque une anesthésie immédiate et un relâchement musculaire complet ; les porcs ressortent du dispositif bien endormis et en totale décontraction.

L'étourdissement au gaz ou narcose gazeuse est la méthode qui donne l'image la plus positive de la perte de conscience du porc avant sa saignée. La saignée doit intervenir dans les 30 secondes qui suivent la sortie de la machine ou de la perte de conscience. Elle doit être parfaite pour que la mort soit rapide.

Après l'étourdissement, l'AWO ou une personne formée doit vérifier régulièrement la perte de conscience par :

- la perte de réflexe cornéen (étourdissement mécanique ou au gaz) ;
- l'arrêt respiratoire (étourdissement mécanique, électrique ou au gaz) ;
- le relâchement musculaire complet (étourdissement au gaz) ;
- la chute immédiate (étourdissement mécanique ou électrique).

Cette vérification doit également être effectuée pendant la saignée. Le rôle et le comportement du personnel restent essentiels pour réduire le stress et l'inconfort et que l'abattage ait lieu sans souffrance. Tout doit être mis en œuvre pour que son travail soit facile à réaliser. Le personnel doit être calme, méthodique, silencieux, aimant les choses tranquilles et bien préparées, ...

CONCLUSION

L'abattage est un acte important qui ne peut être effectué que par du personnel compétent !



L'abattage des porcs étourdis ne doit pas générer de la souffrance.